

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député concerné est d'accord. Je l'ai consulté à ce sujet. Nous sommes d'accord à condition que l'avis de motion inscrit à son nom ne perde pas sa place au *Feuilleton*. Voilà, je crois, ce que nous avons convenu.

M. MacFarlane: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord sur la proposition, mais j'estime qu'en siégeant encore quinze minutes, nous pourrions disposer de tous les travaux inscrits au *Feuilleton* que le gouvernement a présentés à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour que nous suspendions la séance jusqu'au son du timbre?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis prêt à mettre en discussion l'article n° 5 inscrit au nom du gouvernement et concernant la loi sur la monnaie et les changes, et au moins à parler de cette mesure législative, si les autres députés sont d'accord. Je n'ai pas l'intention de parler pendant quinze minutes. Peut-être d'autres députés aimeraient-ils traiter de la réforme monétaire internationale préconisée dans ce bill.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, sauf tout le respect que je vous dois, au sujet du même rappel au Règlement, comme je suis en tête de liste pour prendre la parole à 4 heures, je n'aurais pas d'objection à parler jusqu'à l'arrivée du messenger de l'autre endroit et à ce que mon temps soit déduit du temps total dont je disposerai pour parler de la motion un autre jour. J'espère qu'on acceptera cette suggestion. Peut-être les leaders à la Chambre pourraient-ils l'étudier. Au moins, je suis ici; je puis faire un discours, si cela peut en contenter certains.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la suggestion du ministre des Finances (M. Macdonald) concernant l'article n° 5 inscrit au nom du gouvernement. Le moment serait très mal choisi pour étudier ce bill puisque nous venons à peine de le recevoir. Je suppose que c'est un bill de quelque importance qui ne devrait pas être étudié sans un minimum de préparation. Actuellement, ce n'est pas possible. Je ne suis pas disposé à entendre le discours du ministre avant que les autres députés et moi-même ayons le rapport. La Chambre voudra peut-être suivre le conseil du député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane), whip adjoint du gouvernement et suspendre sa séance un moment. Peut-être pourrait-on consulter à nouveau la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre consent-elle à suspendre la séance jusqu'au son du timbre?

Sanction royale

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 3 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 4 h 3.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général

Ottawa, le 22 octobre 1976

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 22 octobre, à 4 heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif
auprès du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le bill C-14, tendant à pouvoir à la reprise du débardage et des opérations connexes au port d'Halifax.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1610)

Et de retour,